



Recours possible pour récupérer les sommes versées

Par **jeansav**, le **22/02/2016** à **15:26**

mon père est décédé en 2015, nous sommes quatre enfants, en tant représentant de la succession, j'ai fait la liquidation et versé à chacun leur part. je viens de recevoir avec du retard les impôts locaux que j'ai réglé de suite.
sur les quatre enfants; un seul refuse de me payer.
la question: quel recours possible pour récupérer cette somme.

Cette personne ne répond toujours pas aux courriers en recommandé, ni au téléphone.
à défaut je dois saisir le juge compétent
pour obtenir une ordonnance d'injonction de payer.
ma question: quel juge je dois contacter?
merci de la réponse.

Par **youris**, le **22/02/2016** à **18:44**

bonjour,
vous faites à cette personne une mise en demeure de payer en indiquant qu'à défaut vous saisissez le juge compétent pour obtenir une ordonnance d'injonction de payer.
salutations